
**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mardi 14 mars 2017 à 18 h 30
Salle du conseil de la mairie d'arrondissement situé au 405, avenue Ogilvy,
bureau 201**

PRÉSENCES :

Mary DEROS, Conseillère de la ville - district de Parc-Extension
Frantz BENJAMIN, Conseiller de la ville - district de Saint-Michel
Elsie LEFEBVRE, Conseillère de la ville - district de Villeray
Sylvain OUELLET, Conseiller de la ville - district de François-Perrault

ABSENCES :

Anie SAMSON, Maire d'arrondissement

AUTRES PRÉSENCES :

Monsieur Stéphane CHÉNIER, Directeur d'arrondissement
Madame Brigitte BEAUDREAULT, Directrice des services administratifs
Madame Isabel ASSUNÇÃO, Directrice de la culture / des sports / des loisirs et
du développement social
Monsieur Michel JOBIN, Directeur des travaux publics
Monsieur Jocelyn JOBIDON, Directeur du développement du territoire
Monsieur Marc LAUZON, Commandant du PDQ 30
M^e Danielle LAMARRE TRIGNAC, Chef de division Relations avec les citoyens /
communications et greffe et Secrétaire d'arrondissement
Madame Lyne DESLAURIERS, Secrétaire d'arrondissement substitut

10.01 - Ouverture de la séance

Le président déclare la séance ouverte à 18 h 30.

10.02 - Présentation

Présentation vidéo - piste cyclable Boyer

CA17 14 0041

Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement

Il est proposé par Frantz BENJAMIN

appuyé par Elsie LEFEBVRE

et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de la séance, tel que proposé.

Adopté à l'unanimité.

10.03

CA17 14 0042**Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 7 février 2017, à 18 h 30.**

Il est proposé par Frantz BENJAMIN

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

d'adopter et de signer le procès-verbal de la séance du conseil d'arrondissement tenue le 7 février 2017, à 18 h 30.

Adopté à l'unanimité.

10.04

CA17 14 0043**Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 23 février 2017, à 9 h.**

Il est proposé par Frantz BENJAMIN

appuyé par Elsie LEFEBVRE

et résolu :

d'adopter et de signer le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 23 février 2017, à 9 h.

Adopté à l'unanimité.

10.05

10.06 - Annonces et dépôt de documents par le conseil d'arrondissement :

- Résolution de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro en appui à Une Heure pour la Terre 2017.
- Résolution de la ville de Dorval relative à une demande d'intervention auprès du gouvernement provincial - Mérule pleureuse.

Le conseiller Sylvain Ouellet souligne l'inauguration de l'événement Faisceaux d'histoire qui aura lieu le 21 mars touchant tous les districts de l'arrondissement. Il ajoute que dans le district de François-Perrault, la mise en lumière se fera à la bibliothèque de Saint-Michel. Il souligne également la soirée d'information qui a eu lieu pour le plan local de déplacement et la période de sondage qui se termine à minuit. Il ajoute qu'il espère que nous en sommes à la dernière tempête de l'année mais que cela pourra aider au ménage du printemps lors du chargement de la neige. Aussi, deux bonnes nouvelles se trouvent à l'ordre du jour, une concernant des organismes communautaires pour lesquels sera rendu disponible le sous-sol de la bibliothèque de Saint-Michel et éventuellement l'ensemble de la Maison du citoyen. Également autre bonne nouvelle, l'arrondissement recevra un don de 25 000 \$ du CN pour la plantation d'arbres au parc Sandro-Pertini.

La conseillère Mary Deros a, le 7 mars dernier, adressé un mot de bienvenue dans le cadre de la Conférence de partenariat canadien contre le cancer qui regroupait des représentants de partout au Canada. Elle remercie madame Lucie Granger, membre du CCU de l'arrondissement pour l'invitation. De plus, dans le cadre de la Journée internationale des femmes, le 8 mars, elle remercie le collectif des événements spéciaux de Parc-Extension pour l'organisation de la conférence « La place des femmes immigrantes au Québec ». Aussi, la table de concertation-femme a organisé une conférence intitulée « Le féminisme 101 ». Elle invite les citoyens à participer, jeudi le 23 mars prochain, au gala organisé par l'Organisation des jeunes de Parc-Extension dans le cadre de son projet exploration des compétences financé par le PDUES qui mettra en lumière le travail des finissants de PEYO. Dimanche le 26 mars à 13 h aura lieu le défilé pour la Fête nationale de la Grèce sur la rue Jean-Talon et vendredi le 31 mars, dans le cadre de la Journée nationale des cuisines collectives, se tiendra un 5 à 7 qui prendra la forme de concours culinaires. Finalement, la conseillère Mary Deros procède au dépôt de la réponse de la STM concernant les raisons pour lesquelles les escaliers automatiques du métro Parc sont souvent arrêtés.

La conseillère Elsie Lefebvre désire rappeler la Journée internationale des femmes le 8 mars, le peu de femmes élues dans les différents paliers de gouvernement, et le travail qu'il reste à faire. Elle souligne le lancement d'un programme de mentorat avec une collègue de Québec ayant pour objectif d'accueillir une jeune femme de moins de 30 ans pour l'intégrer dans le travail des élus. Elle ajoute qu'il y a eu plusieurs rencontres dans Villeray pour divers projets à venir cet été. Elle invite les citoyens à la contacter pour soumettre leur projet. De plus, elle ajoute que le programme de couches lavables fonctionne très bien et elle souhaite que plusieurs y adhèrent encore. Finalement, elle souligne le soutien financier qu'elle offre au 1000, rue Villeray suite à l'incendie et au décès qui y a eu lieu.

Le conseiller Frantz Benjamin souligne l'inauguration de l'événement Faisceaux d'histoire qui aura lieu le mardi 21 mars prochain à la Place de la gare. Pour participer à la tournée des œuvres en autobus, il faut s'inscrire avant le 16 mars par téléphone (872-6131) ou en ligne sur le site de l'arrondissement. À compter de 20 h 30, un spectacle du groupe West Trainz sera présenté. Il souligne également les initiatives locales dans le cadre du 375^e par exemple, dans le quartier de Saint-Michel, où plusieurs organismes seront présents. Également, la bibliothèque Le Prévost offre aux usagers, depuis le début du mois, d'adresser leurs questions à monsieur Marc-André Bernier, bibliothécaire sourd qui est accompagné d'un interprète.

Finalement, il souligne de la part du maire d'arrondissement Anie Samson, un message à l'effet d'encourager les gens à s'inscrire au Défi santé 2017 afin d'atteindre l'objectif de 2000 inscriptions et possiblement faire en sorte que l'arrondissement gagne le meilleur taux de participation et remporte des prix pour les parcs de l'arrondissement.

10.07 - Période de questions du public

À 18 h 55, le maire d'arrondissement appelle l'article de l'ordre du jour relatif à la « Période de questions du public ». Les personnes ci-dessous ont adressé des questions :

Conformément à l'article 40 (1) du Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA04-4004), le maire d'arrondissement entendra les trois premiers citoyens désirant intervenir sur le même sujet, pour laisser la chance aux autres citoyens de s'exprimer sur d'autres sujets qui les préoccupent.

Ron Fitzsimmons	Salle de concert JFP/Plantation d'arbres pour le 375 ^e
Julia Vallelunga	Intersection Gounod et De Chateaubriand
François Delwaide	Plan local de déplacement
Marie-Claude Lemire	Salle de concert JFP
Manuel Santos	Intersection Gounod et De Chateaubriand

N'ayant aucune autre intervention de la part des citoyens, le maire de l'arrondissement déclare la période de question close à 19 h 17.

10.08 - Période de questions des membres du conseil

À 19 h 17, le président du conseil d'arrondissement appelle l'article de l'ordre du jour relatif à la « Période de questions des membres du conseil ». Aucune question n'est soulevée et la période de questions est close.

Il est proposé par Frantz BENJAMIN

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 15.01 à 15.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CA17 14 0044**Proclamation de la Journée internationale de la femme, le 8 mars 2017.**

CONSIDÉRANT l'apport énorme des femmes tant au niveau économique que social, dans le monde du travail et dans la société en général;

CONSIDÉRANT l'influence et le rôle crucial joués par les femmes dans la quête de la justice sociale sur la scène locale, régionale, nationale et internationale;

CONSIDÉRANT l'importance d'être davantage solidaires dans nos actions pour dénoncer le mépris des droits fondamentaux des femmes et pour remplacer la culture de violence par une culture de paix à l'échelle internationale;

CONSIDÉRANT la triste réalité de millions de femmes et de filles autour du monde qui vivent également sous la menace quotidienne de la guerre, du terrorisme et des abus de leurs droits fondamentaux;

CONSIDÉRANT que le 8 mars, chaque année, des millions de femmes et d'hommes soulignent partout dans le monde la Journée internationale de la femme;

CONSIDÉRANT que la Journée internationale de la femme fournit de plus en plus l'occasion de dresser un bilan des progrès réalisés, d'appeler à des changements et de célébrer les actes de courage et de détermination accomplis par les femmes ordinaires qui ont joué un rôle extraordinaire dans l'histoire de leurs pays et de leurs communautés;

Il est proposé par Frantz BENJAMIN

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

que les membres du conseil de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, proclament le 8 mars 2017 Journée internationale de la femme et encouragent toute la population à promouvoir et favoriser l'autonomie et l'égalité des femmes.

Adopté à l'unanimité.

15.01

CA17 14 0045**Proclamation de la Journée internationale de l'élimination de la discrimination raciale, le 21 mars 2017, et de la Semaine d'actions contre le racisme, du 20 au 31 mars 2017.**

ATTENDU que l'Assemblée générale des Nations Unies a choisi le 21 mars comme étant la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale, afin de commémorer ce jour de 1960 où, à Sharpeville en Afrique du Sud, la police a ouvert le feu et tué 69 personnes lors d'une manifestation pacifique contre les lois relatives aux laissez-passer imposées par l'apartheid;

ATTENDU que depuis 1966, l'Assemblée générale a proclamé le 21 mars Journée internationale et a engagé la communauté internationale à redoubler d'efforts pour éliminer toutes les formes de discrimination raciale;

ATTENDU que la Semaine d'actions contre le racisme célébrera en 2017 sa 11^e édition. La SACR a été créée en 2006 pour souligner le 21 mars décrété Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale par les Nations Unies. Au cours des dernières années, cet événement est devenu un moment privilégié de réflexion, d'échange et de rapprochement interculturel en faisant connaître entre autres, des initiatives novatrices en matière d'éducation et de sensibilisation réalisées au Québec et ailleurs dans le monde.

ATTENDU que nous croyons fermement que chaque résident et résidente a le droit de réaliser son potentiel, peu importe sa race, sa couleur, son lieu d'origine ou son origine ethnique et de vivre en tout temps dans des conditions de dignité, de respect et de paix;

ATTENDU que l'élimination du racisme et de la discrimination raciale peut être obtenue par la compréhension et le respect de la dignité de tous et toutes et constitue la responsabilité sociale et morale de chaque personne;

Il est proposé par Frantz BENJAMIN

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

que les membres du conseil de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension proclament la semaine du 17 au 24 mars 2017, Semaine d'actions contre le racisme et la journée du 21 mars 2016 comme étant la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension.

Adopté à l'unanimité.

15.02

CA17 14 0046

Proclamation de la Journée mondiale de la poésie, le 21 mars 2017.

ATTENDU que l'UNESCO célèbre la Journée mondiale de la poésie le 21 mars;

ATTENDU que le 21 mars a été proclamé Journée mondiale de la poésie par la Conférence générale de l'Organisation des Nations-Unies pour l'éducation, la science et la culture, lors de sa 30^e session, à Paris, en octobre et novembre 1999;

ATTENDU que la Journée mondiale de la poésie a pour objectif d'encourager la lecture, la rédaction, la publication et l'enseignement de la poésie dans le monde entier et de « donner une reconnaissance et une impulsion nouvelles aux mouvements poétiques nationaux, régionaux et internationaux »;

ATTENDU que la Journée mondiale de la poésie est une invitation à réfléchir sur la puissance du langage et le plein épanouissement des capacités créatrices de chacun;

Il est proposé par Frantz BENJAMIN

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

de proclamer le 21 mars 2017, « Journée mondiale de la poésie » sur le territoire de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension.

Adopté à l'unanimité.

15.03

CA17 14 0047

Proclamation relative à l'événement « Une heure pour la Terre », le 25 mars 2017.

ATTENDU que le 25 mars prochain, de 20 h 30 à 21 h 30, se tiendra l'événement international « Une heure pour la Terre 2017 » inauguré en 2007 à Sydney, Australie, et parrainé par le Fonds mondial pour la nature (World Wildlife Foundation);

ATTENDU que cet événement a été créé pour sensibiliser la population à l'importance de s'engager concrètement dans la conservation de l'énergie pour lutter contre les changements climatiques, en misant sur un geste simple, comme éteindre les lumières pendant une heure;

ATTENDU que des centaines de millions de personnes dans le monde s'unissent chaque année pour soutenir le plus grand événement de l'environnement de l'histoire - Une heure pour la Terre.

Il est proposé par Frantz BENJAMIN

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

- de confirmer la participation de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension à l'événement « Une heure pour la Terre 2017 », événement parrainé par le Fonds mondial pour la nature et qui se tiendra le 25 mars prochain de 20 h 30 à 21 h 30;
- d'inviter les commerces et les résidents de l'arrondissement à s'impliquer activement dans cet événement;

- d'encourager les arrondissements de la Ville de Montréal et les municipalités de l'agglomération de Montréal à se joindre à l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension en confirmant leur participation respective à l'événement.

Adopté à l'unanimité.

15.04

CA17 14 0048**Proclamation de la Journée nationale des cuisines collectives, le 26 mars 2017.**

CONSIDÉRANT que depuis maintenant 20 ans, la Journée nationale des cuisines collectives est célébrée le 26 mars de chaque année par le Regroupement des cuisines collectives du Québec et que la thématique de la 20^e Journée nationale des cuisines collectives est « Un plat de plus pour le droit à une saine alimentation ! »;

CONSIDÉRANT qu'il y a plus de 1 400 groupes de cuisines collectives répartis aux quatre coins de la province;

CONSIDÉRANT que ce vaste mouvement de solidarité touche 37 000 Québécoises et Québécois qui travaillent quotidiennement à favoriser le pouvoir citoyens et à faire la promotion de la saine alimentation;

CONSIDÉRANT que depuis 1995, le nombre de groupes de cuisine collective a connu une forte croissance, ils sont passés de 500 à 1400, une augmentation de 280 %;

CONSIDÉRANT que les cuisines collectives sont accessibles à toute personne ayant le souci d'une saine alimentation et d'une meilleure qualité de vie;

CONSIDÉRANT qu'aujourd'hui, les cuisines collectives offrent plus que de bons repas car elles permettent à ses participants de rompre leurs isolement, de se construire un réseau d'entraide, de viser l'autonomie et la prise en charge, d'acquérir des connaissances et d'expérimenter de nouveaux projets;

Il est proposé par Frantz BENJAMIN

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

que nous, les membres du conseil de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, proclamons officiellement la journée du 26 mars 2017, Journée nationale des cuisines collectives et exhortons nos concitoyennes et concitoyens de l'arrondissement à prendre conscience que l'alimentation est un droit et son accès reflète le bien-être de la communauté.

Adopté à l'unanimité.

15.05

Il est proposé par Frantz BENJAMIN

appuyé par Elsie LEFEBVRE

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 20.01 à 20.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CA17 14 0049

Octroyer un contrat à AKA Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux d'aménagement au sous-sol de la bibliothèque Saint-Michel, aux prix de sa soumission, soit au montant total de 148 888,40 \$, incluant les taxes et les contingences et voter des incidences de 17 246,25 \$, taxes incluses - appel d'offres public IMM-16-08 (15 soumissionnaires).

Il est proposé par Frantz BENJAMIN

appuyé par Elsie LEFEBVRE

et résolu :

1. d'octroyer un contrat à AKA Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux d'aménagement au sous-sol de la bibliothèque Saint-Michel, au montant maximal de 148 888,40 \$, taxes et contingences incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-16-08;
2. d'autoriser une dépense de 17 246,25 \$, taxes incluses, pour les frais incidents, le cas échéant;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1171321001

CA17 14 0050

Octroyer un contrat à Les Entreprises Berthier inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux de conversion de la pataugeoire en jeux d'eau au parc René-Goupil, aux prix de sa soumission, soit au montant total de 644 545,54 \$, incluant les taxes et les contingences et voter des incidences de 22 995 \$, taxes incluses - appel d'offres public IMM-17-01 (9 soumissionnaires).

Il est proposé par Frantz BENJAMIN

appuyé par Elsie LEFEBVRE

et résolu :

1. d'octroyer un contrat à Les Entreprises Berthier inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux de conversion de la pataugeoire en jeux d'eau au parc René-Goupil, au montant de sa soumission, soit une somme maximale de 644 545,54 \$, incluant les taxes et les contingences, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-17-01;
2. d'autoriser une dépense de 22 995 \$, taxes incluses, pour les frais incidents, le cas échéant;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1171321002

CA17 14 0051

Octroyer un contrat aux quatre (4) plus bas soumissionnaires conformes, soit S. Loiseau inc. au montant de 70 364,70 \$, taxes incluses, 2734-6584 Québec inc. au montant de 84 168,60 \$, taxes incluses, S. Loiseau inc. au montant de 54 325,69 \$, taxes incluses et 9154-6937 Québec inc. au montant de 55 854,86 \$, taxes incluses, pour la location de quatre (4) rétrocaveuses avec opérateurs, entretien et accessoires, et autoriser une dépense maximale de 264 713,85 \$, taxes incluses - appel d'offres public 17-15738 (10 soumissionnaires).

Il est proposé par Frantz BENJAMIN

appuyé par Elsie LEFEBVRE

et résolu :

1. d'octroyer un contrat aux quatre plus bas soumissionnaires conformes, aux prix de leur soumission, soit S. Loiseau inc. au montant de 70 364,70 \$, taxes incluses, 2734-6584 Québec inc. au montant de 84 168,60 \$, taxes incluses, S. Loiseau inc. au montant de 54 325,69 \$, taxes incluses, 9154-6937 Québec inc. au montant de 55 854,86 \$, taxes incluses, pour la location de quatre rétrocaveuses avec opérateurs, entretien et accessoires, pour une période débutant aux environs du 10 avril et se terminant vers le 17 novembre 2017, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-15738, pour une dépense totale de 264 713,85 \$, taxes incluses;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1164969010

CA17 14 0052

Octroyer un contrat à C-Techno, plus bas soumissionnaire conforme, pour la réfection de l'éclairage de l'enceinte de la piscine et de l'entrée principale de la piscine intérieure Joseph-Charbonneau, aux prix de sa soumission, soit au montant total de 64 953,98 \$, taxes et contingences incluses - appel d'offres public IMM-17-02 (4 soumissionnaires).

Il est proposé par Frantz BENJAMIN

appuyé par Elsie LEFEBVRE

et résolu :

1. d'accorder à C-Techno, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la réfection de l'éclairage de l'enceinte de la piscine et de l'entrée principale de la piscine Joseph-Charbonneau, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 64 953,98 \$, taxes et contingences incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-17-02;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1170227001

CA17 14 0053

Octroyer un contrat à la firme IGF axiom inc., ayant obtenu le plus haut pointage final, pour des travaux d'infrastructures de génie civil sur le réseau routier local, tels que décrits aux documents de l'appel d'offres, aux prix de sa soumission, soit au montant total de 121 873,50 \$, taxes incluses - appel d'offres public PRR-17-01 (7 soumissionnaires).

Il est proposé par Frantz BENJAMIN

appuyé par Elsie LEFEBVRE

et résolu :

1. d'octroyer un contrat à la firme IGF axiom inc., ayant obtenu le plus haut pointage final, pour la fourniture de services professionnels pour des travaux d'infrastructures de génie civil sur le réseau routier local, pour les services décrits aux documents d'appel d'offres préparés pour ce contrat, aux prix de sa soumission, soit au prix total approximatif de 121 873,50 \$, incluant les taxes, conformément aux documents de l'appel d'offres public PRR-17-01 et voter des crédits de 111 286,75 \$ à cette fin, le tout dans le cadre du *Programme de réfection du réseau routier local 2017* et au *Programme complémentaire de planage-revêtement 2017*;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1171124001

Il est proposé par Frantz BENJAMIN

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 20.06 et 20.07 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CA17 14 0054

Octroyer un contrat à Axia Services inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour le service de gardiennage de la bibliothèque de Parc-Extension pour une période de 12 mois débutant le 15 mars 2017, au montant de 55 239,60 \$, incluant les taxes, à même le surplus réservé à la santé et à la sécurité, conformément aux documents de l'appel d'offres sur invitation 17-15870 (3 soumissionnaires).

Il est proposé par Frantz BENJAMIN

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

1. d'octroyer un contrat à Axia Services inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour le service de gardiennage de la bibliothèque de Parc-Extension pour une période de douze (12) mois, débutant le 15 mars 2017 et se terminant le 14 mars 2018, au montant de 55 239,60 \$, incluant les taxes, à même le surplus réservé à la santé et à la sécurité, conformément aux documents de l'appel d'offres sur invitation 17-15870;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.06 1173356004

CA17 14 0055

Autoriser la signature d'un projet de convention entre la Ville et Vivre Saint-Michel en Santé (VSMS), pour la réalisation d'une partie du plan de quartier en lien avec le projet local de revitalisation urbaine et sociale, dans le cadre de la stratégie de Revitalisation urbaine intégrée (RUI) pour l'année 2017, et octroyer une contribution financière totale non récurrente de 58 365 \$ à cette fin.

Il est proposé par Frantz BENJAMIN

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

1. d'autoriser madame Isabel Assunção, directrice de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension à signer pour et au nom de la Ville, un projet de convention entre la Ville de Montréal et Vivre Saint-Michel en Santé (VSMS), pour la réalisation d'une partie du plan de quartier en lien avec le projet local de revitalisation urbaine et sociale, dans le cadre de la stratégie de Revitalisation urbaine intégrée (RUI) pour l'année 2017, dont copies sont jointes au dossier de la présente résolution et identifiée par la secrétaire;
2. d'octroyer à Vivre Saint-Michel en Santé, une contribution financière totale non récurrente de 58 365 \$ à cette fin;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.07 1173356003

Il est proposé par Frantz BENJAMIN

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 30.01 à 30.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CA17 14 0056

Accepter une contribution financière jusqu'à 25 000 \$ du Canadien National (CN) pour la réalisation du projet de plantation d'arbres dans le parc Sandro-Pertini dans le cadre du 150^e anniversaire du Canada et autoriser une dépense maximale de 51 600 \$, taxes incluses, pour l'exécution de ce projet.

Il est proposé par Frantz BENJAMIN

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

1. d'accepter une contribution financière jusqu'à 25 000 \$ du Canadien National pour la réalisation du projet de plantation d'arbres à l'intérieur du parc Sandro-Pertini dans le cadre du 150^e anniversaire du Canada;
2. d'autoriser une affectation d'un montant maximal de 51 600 \$ en provenance du Fonds réservé - Parcs et terrains de jeux pour financer les dépenses liées à l'exécution de ce projet;
3. d'imputer ce revenu et cette affectation conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1171478001

CA17 14 0057

Accepter l'offre du conseil de la ville, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, d'assumer la responsabilité de l'offre de service de déchetage et de collecte, en bordure de rue, des branches provenant du domaine privé sur le territoire de l'arrondissement pour l'année 2017 dans le cadre de la lutte contre la propagation de l'agrile du frêne sur le territoire de la Ville de Montréal.

Il est proposé par Frantz BENJAMIN

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

d'accepter l'offre du conseil de la ville, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, d'assumer la responsabilité de l'offre de service de déchetage et de collecte, en bordure de rue, des branches provenant du domaine privé sur le territoire de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension pour l'année 2017.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1171478002

CA17 14 0058

Recevoir le rapport consolidé faisant état, pour la période du 1^{er} au 31 janvier 2017, de l'ensemble des décisions déléguées prises par l'arrondissement, dans l'exercice de ses pouvoirs délégués, en vertu du Règlement RCA05-14007.

Il est proposé par Frantz BENJAMIN

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

de recevoir le rapport consolidé faisant état, pour la période du 1^{er} au 31 janvier 2017, de l'ensemble des décisions déléguées prises par l'arrondissement, dans l'exercice de ses pouvoirs délégués, en vertu du Règlement RCA05-14007.

Adopté à l'unanimité.

30.03 1171309003

CA17 14 0059

Autoriser une dépense de 1 125 \$ pour la participation de l'arrondissement au 32^e Grand Prix du Conseil des arts de Montréal qui aura lieu le jeudi 30 mars 2017 au Palais des congrès de Montréal.

Il est proposé par Frantz BENJAMIN

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

1. d'autoriser une dépense de 1 125 \$ pour la participation de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension au 32^e Grand Prix du Conseil des arts de Montréal qui aura lieu le jeudi 30 mars 2017 au Palais des congrès de Montréal;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.04 1170231001

CA17 14 0060

Autoriser le versement d'une contribution financière de 8 900 \$ à 20 organismes de l'arrondissement, à même le budget discrétionnaire du conseil d'arrondissement pour l'année financière 2017, comme suit : ENSEMBLE DU TERRITOIRE DE L'ARRONDISSEMENT : 100 \$ au Carrefour populaire de St-Michel inc., 300 \$ à l'Association des locataires des habitations Rousselot, 500 \$ au Centre de loisirs communautaires Lajeunesse, 300 \$ à Saint-Michel vie sans frontières, 300 \$ au Club de l'âge d'or de la paroisse St-Mathieu inc., 300 \$ à l'Association des locataires du 8680 rue Berri, 500 \$ à Vers Vous; DISTRICT DE FRANÇOIS-PERRAULT : 100 \$ au Carrefour populaire de St-Michel inc., 300 \$ à CDC solidarités Villeray ; DISTRICT DE PARC-EXTENSION : 400 \$ au Club d'âge d'or Aurora, 800 \$ à la Communauté hellénique du grand Montréal, 500 \$ à Atelier musical Panarmonia, 300 \$ à l'Association gréco-canadienne de l'âge d'or annonceur inc, 500 \$ à La Troupe folklorique grecque Syrtaki; DISTRICT DE SAINT-MICHEL : 100 \$ au Carrefour populaire de St-Michel inc., 300 \$ à l'Habitation terrasse Saint-Michel Itée, 500 \$ à l'Association de basketball Born Again, 400 \$ à Espaces 67, 300 \$ à Parcours persévérance scolaire, 350 \$ au Journal communautaire Le Monde inc.; DISTRICT DE VILLERAY : 500 \$ à Espace famille Villeray, 250 \$ au Centre de loisirs communautaires Lajeunesse inc., 500 \$ à Vers Vous, 500 \$ au Centre des aînés de Villeray, le tout pour diverses activités sociales.

Il est proposé par Frantz BENJAMIN

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

1. d'autoriser le versement d'une contribution financière de 8 900 \$ à vingt (20) organismes de l'arrondissement, à même le budget discrétionnaire du conseil d'arrondissement pour l'année financière 2017, comme suit :

ENSEMBLE DU TERRITOIRE—ARRONDISSEMENT

MONTANT: 2 300 \$

100 \$ au Carrefour Populaire de St-Michel—133168
 300 \$ à l'Association des locataires des habitations Rousselot—353580
 500 \$ au Centre de Loisirs communautaires Lajeunesse inc.—114613
 300 \$ à Saint-Michel Vie Sans Frontières—327583
 300 \$ au Club de l'âge d'or de la paroisse St-Mathieu inc.—143226
 300 \$ à l'Association des locataires du 8680 rue Berri—350809
 500 \$ à Vers Vous—178035

FRANÇOIS-PERRAULT

MONTANT : 400 \$

100 \$ au Carrefour Populaire de St-Michel—133168
 300 \$ au CDC Solidarités Villeray—377910

PARC-EXTENSION

MONTANT: 2 500 \$

400 \$ au Club d'âge d'or Aurora—132472
 500 \$ à la Communauté Hellénique du Grand Montréal—133503
 300 \$ à la Communauté Hellénique du Grand Montréal—133503
 500 \$ à Atelier Musical Panarmonial—270429
 300 \$ à l'Association gréco-canadienne de l'âge d'or annonceur (1983) inc.— **À venir**
 500 \$ à La Troupe Folklorique Grecque Syrtaki—128777

SAINT-MICHEL

MONTANT: 1 950 \$

100 \$ au Carrefour Populaire de St-Michel—133168
 300 \$ à l'Habitation Terrasse Saint-Michel Ltée (pour l'Association des locataires Saint-Michel Nord)—128952
 500 \$ à l'Association de Basketball Born Again—393288
 400 \$ à Espaces 67—233385
 300 \$ à Parcours Persévérance Scolaire—363814
 350 \$ au Journal communautaire Le Monde inc.—118170

VILLERAY

MONTANT: 1 750 \$

500 \$ à Espace Famille Villeray—350810
 250 \$ au Centre de Loisirs communautaires Lajeunesse inc.—114613
 500 \$ à Vers Vous—178035
 500 \$ au Centre des aînés de Villeray—405744

2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.05 1174701002

CA17 14 0061

Autoriser une dépense maximale de 67 116,65 \$, taxes incluses, pour la prolongation du contrat octroyé à la firme Picard Crevier Guertin et associés inc., évaluateurs agréés, pour des services professionnels en évaluation aux fins du Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement, pour une période d'un an débutant le 10 mars 2017, conformément à l'appel d'offres AUSE-15-01.

Il est proposé par Frantz BENJAMIN

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

1. d'autoriser une dépense maximale de 67 116,65 \$, taxes incluses, pour la prolongation du contrat octroyé à Picard Crevier Guertin et associés inc. évaluateurs agréés, pour des services professionnels en évaluation aux fins du Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement, pour une période d'un an débutant le 10 mars 2017 et se terminant le 10 mars 2018 sur le territoire de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, conformément aux documents de l'appel d'offres AUSE-15-01;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.06 1172799002

Il est proposé par Frantz BENJAMIN

appuyé par Elsie LEFEBVRE

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 40.01 à 40.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CA17 14 0062

Édicter les ordonnances pour la programmation d'événements publics sur le territoire de l'arrondissement, pour les mois de janvier à avril 2017.

Il est proposé par Frantz BENJAMIN

appuyé par Elsie LEFEBVRE

et résolu :

1. d'autoriser l'occupation du domaine public selon les sites et les horaires des événements identifiés au tableau joint dans la section « Pièces jointes » du présent sommaire;
2. d'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3, art. 20), l'ordonnance jointe à la présente, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la programmation des événements dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension des mois de janvier à avril 2017, dont le tableau est joint dans la section « Pièces jointes » du présent sommaire;
3. d'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., c. P-1, art. 3 et 8), l'ordonnance jointe à la présente, permettant de vendre des articles promotionnels, de la nourriture et des boissons alcoolisées ou non, ainsi que de consommer des boissons alcoolisées selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la programmation des événements dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension des mois de janvier à avril 2017, dont le tableau est joint dans la section « Pièces jointes » du présent sommaire;
4. d'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., c. C-4.1, art. 3, al. 8), l'ordonnance jointe à la présente, permettant la fermeture de rues, selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la programmation des événements dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension des mois de janvier à avril 2017, dont le tableau est joint dans la section « Pièces jointes » du présent sommaire;
5. d'édicter, en vertu du Règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (01-283, art. 516), l'ordonnance jointe à la présente, permettant d'afficher des enseignes publicitaires, à l'occasion d'un événement, d'une fête ou d'une manifestation, selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la programmation des événements dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension des mois de janvier à avril 2017, dont le tableau est joint dans la section « Pièces jointes » du présent sommaire.

Adopté à l'unanimité.

40.01 1173343001

CA17 14 0063

Édicter, en vertu de l'article 554.1 du Règlement de zonage de l'arrondissement (01-283), l'ordonnance exemptant le propriétaire du nouveau bâtiment à construire au 2489, rue Tillemont, de l'obligation de fournir une unité de stationnement exigée selon le Règlement de zonage de l'arrondissement (01-283).

Il est proposé par Frantz BENJAMIN

appuyé par Elsie LEFEBVRE

et résolu :

d'édicter, en vertu de l'article 554.1 du Règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (01-283), l'ordonnance exemptant le propriétaire du nouveau bâtiment à construire au 2489, rue Tillemont l'obligation de fournir 1 unité de stationnement exigée selon le Règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (01-283).

Adopté à l'unanimité.

40.02 1171010010

CA17 14 0064

Accorder une dérogation mineure aux articles 75 et 331 du Règlement de zonage de l'arrondissement (01-283) ayant trait aux marges de recul arrière prescrites pour un bâtiment principal et les saillies pour le bâtiment situé aux 7510-7518, rue Berri. Demande de permis 3001280107.

Le maire d'arrondissement explique les modalités de cette demande de dérogation mineure, et invite les personnes intéressées à se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Personne ne manifeste le désir de s'exprimer sur ce sujet.

Soumise, une demande de dérogation mineure ayant trait aux marges de recul arrière prescrites pour un bâtiment principal et les saillies pour le bâtiment situé aux 7510-7518, rue Berri.

ATTENDU que le comité consultatif d'urbanisme a recommandé, à sa séance du 13 février 2017, d'accorder cette dérogation mineure en vertu des dispositions du règlement RCA02-14006 sur les dérogations mineures;

ATTENDU que la présente séance publique a été dûment convoquée par avis publié dans le journal Progrès de Villeray/Parc-Extension du 23 février 2017 afin de statuer sur cette demande de dérogation mineure;

ATTENDU que les propriétaires des immeubles voisins ne se sont pas opposés à la présente dérogation;

Il est proposé par Frantz BENJAMIN

appuyé par Elsie LEFEBVRE

et résolu :

d'accorder une dérogation mineure aux articles 75 et 331 du Règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (01-283) qui a trait aux marges de recul arrière prescrites pour un bâtiment principal et les saillies pour le bâtiment situé aux 7510-7518, rue Berri. Demande de permis 3001280107.

Adopté à l'unanimité.

40.03 1171010006

CA17 14 0065

Adopter le Règlement 01-283-95 modifiant le Règlement de zonage de l'arrondissement (01-283) visant à permettre l'ajout d'un logement au sous-sol d'une habitation protégée par droits acquis dans la zone 0255.

CONSIDÉRANT qu'avis de motion du règlement 01-283-95 modifiant le Règlement de zonage de l'arrondissement (01-283), visant à permettre l'ajout d'un logement au sous-sol d'une habitation protégée par droits acquis dans la zone 0255 a été donné le 22 décembre 2016 et le premier projet adopté lors de cette séance;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée de consultation s'est tenue le 12 janvier 2017, dûment convoquée par avis paru dans le journal Le Devoir du 4 janvier 2017;

CONSIDÉRANT que conformément à la Loi sur les cités et villes, tous les membres du conseil présents ont déclaré avoir lu le règlement 01-283-95 et ont renoncé à sa lecture;

CONSIDÉRANT que le procès-verbal de l'assemblée de consultation fut reçu et le second projet de règlement adopté par le conseil d'arrondissement à sa séance du 7 février 2017;

CONSIDÉRANT qu'un avis de demande d'approbation référendaire a été publié dans le journal Le Devoir, édition du 10 février 2017;

CONSIDÉRANT qu'aucune demande d'approbation référendaire de la part des personnes intéressées à ce règlement n'a été reçue à l'arrondissement en temps opportun;

Il est proposé par Frantz BENJAMIN

appuyé par Elsie LEFEBVRE

et résolu :

d'adopter le Règlement 01-283-95 modifiant le Règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (01-283) visant à permettre l'ajout d'un logement au sous-sol d'une habitation protégée par droits acquis dans la zone 0255.

Adopté à l'unanimité.

40.04 1161010032

CA17 14 0066

Adopter le Règlement RCA05-14007-2 intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et aux employés.

CONSIDÉRANT qu'avis de motion du Règlement RCA05-14007-2 intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et aux employés a été donné le 23 février 2017;

CONSIDÉRANT que conformément à la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement RCA05-14007-2 et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par Frantz BENJAMIN

appuyé par Elsie LEFEBVRE

et résolu :

d'adopter le règlement numéro RCA05-14007-2 intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et aux employés ».

Adopté à l'unanimité.

40.05 1174379001

Il est proposé par Frantz BENJAMIN

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 40.06 à 40.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CA17 14 0067

Adopter le Règlement RCA17-14001 intitulé : « Règlement sur la transformation et l'occupation à des fins de garderie de l'établissement situé aux 7213-7217, rue Saint-Denis ».

CONSIDÉRANT qu'avis de motion du Règlement numéro RCA17-14001 intitulé « Règlement sur la transformation et l'occupation, à des fins de garderie de l'établissement situé aux 7213-7217, rue Saint-Denis, a été donné le 7 février 2017;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée de consultation s'est tenue le 2 mars 2017, dûment convoquée par lettre, distribuée aux résidants le 8 février 2017, dans un rayon de 50 m de l'établissement situé aux 7213-7217, rue Saint-Denis;

CONFORMÉMENT à la Loi sur les cités et villes, tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement intitulé : « Règlement sur la transformation et l'occupation à des fins de garderie de l'établissement situé au 7213-7215, rue Saint-Denis » et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par Frantz BENJAMIN

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

d'adopter le Règlement RCA17-14001 intitulé « Règlement sur la transformation et l'occupation à des fins de garderie de l'établissement situé aux 7213-7217, rue Saint-Denis ».

Adopté à l'unanimité.

40.06 1161385032

CA17 14 0068

Adopter la résolution PP16-14012 pour l'usage « accessoires et appareils électroniques et informatiques (vente et réparation) » de la catégorie C.2, dans le bâtiment situé au 950 à 962, rue Jarry Ouest en vertu du Règlement sur les P.P.C.M.O.I. de l'arrondissement (RCA04-14003).

CONSIDÉRANT qu'un premier projet de résolution numéro PP16-14012 a été adopté par le conseil d'arrondissement le 22 décembre 2016 en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA04-14003);

CONSIDÉRANT qu'une assemblée de consultation s'est tenue le 12 janvier 2017, dûment convoquée par avis paru dans le journal Le Devoir du 4 janvier 2017;

CONSIDÉRANT que le procès-verbal de l'assemblée de consultation fut reçu et le second projet de résolution adopté par le conseil d'arrondissement à sa séance du 7 février 2017;

CONSIDÉRANT qu'un avis de demande d'approbation référendaire a été publié dans le journal Progrès de Villeray/Parc-Extension édition du 16 février 2017;

CONSIDÉRANT qu'aucune demande d'approbation référendaire de la part des personnes intéressées à cette résolution n'a été reçue à l'arrondissement en temps opportun;

Il est proposé par Frantz BENJAMIN

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

d'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA04-14003), et ce, malgré l'article 119 du Règlement de zonage de l'arrondissement Villeray–Saint-Michel–Parc-

Extension (01-283), une résolution à l'effet d'accorder la demande d'autorisation pour l'usage « accessoires et appareils électroniques et informatiques (vente et réparation) » de la catégorie C.2, dans le bâtiment sis au 950 à 962, rue Jarry Ouest.

Adopté à l'unanimité.

40.07 1166495020

CA17 14 0069

Adopter le second projet de résolution PP17-14001 relativement à une demande d'autorisation pour l'agrandissement du bâtiment résidentiel situé aux 510-514, rue Guizot Est, afin d'ajouter un troisième étage et une construction hors toit en vertu du Règlement sur les P.P.C.M.O.I. de l'arrondissement (RCA04-14003) et recevoir le procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le 2 mars 2017.

CONSIDÉRANT qu'un premier projet de résolution PP17-14001 a été adopté par le conseil d'arrondissement le 7 février 2017 en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA04-14003);

CONSIDÉRANT qu'une assemblée de consultation s'est tenue le 2 mars 2017, dûment convoquée par avis paru dans le journal Progrès de Villeray/Parc-Extension du 16 février 2017;

Il est proposé par Frantz BENJAMIN

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

1. de recevoir le procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le 2 mars 2017;
2. d'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA04-14003), et ce, malgré l'article 52 du Règlement de zonage de l'arrondissement Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (01-283), le second projet de résolution à l'effet d'accorder la demande d'autorisation pour la construction d'un troisième étage et d'une construction hors-toit sur le bâtiment situé aux 510-514, rue Guizot Est.

Adopté à l'unanimité.

40.08 1161385030

CA17 14 0070

Adopter le premier projet de résolution PP17-14002 visant une demande d'autorisation pour la construction d'un bâtiment résidentiel de deux étages, avec sous-sol, sur la propriété située au 2489, rue Tillemont en vertu du Règlement sur les P.P.C.M.O.I. de l'arrondissement (RCA04-14003).

Il est proposé par Frantz BENJAMIN

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

1. d'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA04-14003), et ce, malgré la disposition de l'article 119 du Règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (01-283), le premier projet de résolution à l'effet de permettre la construction d'un bâtiment de 2 étages, comptant 6 logements et ayant un taux d'implantation au sol de 51 % aux conditions suivantes :
 - que le logement au sous-sol qui n'est pas traversant soit construit du côté où il pourra bénéficier de fenêtres à l'arrière et sur le côté;
 - qu'au moins deux arbres soient plantés en cour avant;
 - que l'allée d'accès aux 2 cases de stationnement intérieur ait au plus 5,50 mètres.

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique.

2. de mandater la secrétaire d'arrondissement afin de fixer une date et une heure pour la tenue d'une assemblée de consultation relative à ce projet de résolution.

Adopté à l'unanimité.

40.09 1161010031

CA17 14 0071

Adopter le second projet de résolution PP17-14003 relativement à la demande d'autorisation pour permettre l'occupation à des fins d'habitation de 15 logements dans le bâtiment situé sur la propriété sise aux 783-785, avenue Ball en vertu du Règlement sur les P.P.C.M.O.I. de l'arrondissement (RCA04-14003) et recevoir le procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le 6 mars 2017.

CONSIDÉRANT qu'un premier projet de résolution PP17-14003 a été adopté par le conseil d'arrondissement le 23 février 2017 en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA04-14003);

CONSIDÉRANT qu'une assemblée de consultation s'est tenue le 6 mars 2017, dûment convoquée par avis paru dans le journal Le Devoir du 24 février 2017;

Il est proposé par Frantz BENJAMIN

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

1. de recevoir le procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le 6 mars 2017;
2. d'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA04-14003), et ce, malgré la disposition de l'article 119 du Règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (01-283), le second projet de résolution à l'effet de permettre l'occupation à des fins d'habitations de 15 logements dans le bâtiment situé sur la propriété sise aux 783-785, avenue Ball;

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique.

Adopté à l'unanimité.

40.10 1171010009

Il est proposé par Frantz BENJAMIN

appuyé par Elsie LEFEBVRE

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 40.11 à 40.15 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CA17 14 0072

Adopter le premier projet de résolution PP17-14005 visant à permettre l'implantation d'un établissement culturel dans le local situé au 8615, boulevard Saint-Laurent et ce, malgré les dispositions des articles 119 et 561 du Règlement de zonage de l'arrondissement (01-283), en vertu du Règlement sur les P.P.C.M.O.I. de l'arrondissement (RCA04-14003).

Il est proposé par Frantz BENJAMIN

appuyé par Elsie LEFEBVRE

et résolu :

1. d'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA04-14003), et ce, malgré les dispositions des articles 119 et 561 du Règlement de zonage de l'arrondissement Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (01-283), le premier projet de résolution à l'effet de permettre l'implantation d'un établissement culturel dans le local situé au 8615 du boulevard Saint-Laurent, et ce, malgré les usages prescrits (I.2C, C.4C et C.7A) ainsi que le nombre de cases de stationnement exigé pour une telle activité (art. 561);
2. de mandater la secrétaire d'arrondissement afin de fixer une date et une heure pour la tenue d'une assemblée de consultation relative à ce projet de résolution.

Adopté à l'unanimité.

40.11 1175898001

CA17 14 0073

Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement (RCA06-14001), les plans visant l'installation d'une enseigne sur le bâtiment situé au 8648, boulevard Pie IX. Demande d'installation d'enseigne numéro 3001258626.

Il est proposé par Frantz BENJAMIN

appuyé par Elsie LEFEBVRE

et résolu :

d'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, les plans 1/2 et 2/2, estampillés par la Direction du développement du territoire en date du 14 février 2017, visant l'installation d'une enseigne sur le bâtiment situé au 8648, boulevard Pie IX. Demande d'installation d'enseigne numéro 3001258626

Adopté à l'unanimité.

40.12 1171385002

CA17 14 0074

Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement (RCA06-14001), les plans visant une construction hors toit abritant une partie de logement sur le bâtiment situé aux 7216-7220, rue Saint-Denis. Demande de permis numéro 3001259550.

Il est proposé par Frantz BENJAMIN

appuyé par Elsie LEFEBVRE

et résolu :

d'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, les plans A-111 et A-113 à A-116 préparés par les architectes Joly Baygin, déposés en soutien à la demande de permis et estampillés par la Direction du développement du territoire en date du 14 février 2017, visant une construction hors-toit abritant une partie de logement sur le bâtiment situé aux 7216-7220, rue Saint-Denis. Demande de permis numéro 3001259550.

La présente autorisation est accordée conditionnellement à ce qu'aucun équipement mécanique ne soit installé sur la construction hors toit.

Adopté à l'unanimité.

40.13 1171385001

CA17 14 0075

Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement (RCA06-14001), les plans visant la transformation du rez-de-chaussée du bâtiment situé au 7225, rue Durocher à des fins résidentielles. Demande de permis numéro 3001265887.

Il est proposé par Frantz BENJAMIN

appuyé par Elsie LEFEBVRE

et résolu :

d'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, les plans A-103, A-108 et A-109 préparés par Dimitrios Razis architecte, déposé en soutien à la demande de permis et estampillés par la Direction du développement du territoire en date du 16 février 2017, visant la transformation du rez-de-chaussée du bâtiment situé au 7225, rue Durocher à des fins résidentielles. Demande de permis numéro 3001265887.

Adopté à l'unanimité.

40.14 1171385003

CA17 14 0076

Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement (RCA06-14001), les plans visant une construction hors toit abritant une partie de logement sur le bâtiment situé aux 7181-7183, rue De La Roche. Demande de permis numéro 3001248766.

Il est proposé par Frantz BENJAMIN

appuyé par Elsie LEFEBVRE

et résolu :

d'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, les plans A-103, A-301, A-302 et A,353 préparés par Nicolas Bokobza architecte, déposés en soutien à la demande de permis et estampillés par la Direction du développement du territoire en date du 21 février 2017, visant une construction hors-toit abritant une partie de logement sur le bâtiment situé aux 7181-7183, rue De La Roche. Demande de permis numéro 3001248766.

La présente autorisation est accordée conditionnellement à ce qu'aucun équipement mécanique ne soit installé sur la construction hors toit.

Adopté à l'unanimité.

40.15 1171385004

Il est proposé par Frantz BENJAMIN

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 40.016 à 40.18 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CA17 14 0077

Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement (RCA06-14001), les plans visant des travaux de transformation sur le bâtiment situé aux 7630-7650, rue Lajeunesse. Demande de permis 3001248288.

Il est proposé par Frantz BENJAMIN

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

d'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, les plans intitulés « Élévation avant » et « Élévation latérale », feuillets A301 et A303, préparés par L. McComber architecture vivante, joints à la présente et estampillés par la Direction du développement du territoire en date du 14 février 2017 et visant des travaux de transformation sur le bâtiment situé aux 7630-7650, rue Lajeunesse (demande de permis 3001248288) aux conditions suivantes :

- que les grilles de ventilation qui seront installées en façade ne fassent pas saillie et qu'elles soient de la même couleur que la brique;
- que les parties de murs de l'ancienne vitrine commerciale qui seront reconstruites soient pourvues d'un parement métallique brun;
- que les parties du mur latéral qui seront reconstruites soient revêtues de briques similaires à celles existantes;
- que les nouvelles fenêtres aient approximativement 2,84 mètres de largeur par 2,13 mètres de hauteur afin de donner de la verticalité à l'apparence du bâtiment.

Un débat s'engage.

La conseillère Elsie Lefebvre inscrit sa dissidence.

Adopté à la majorité.

40.16 1171010005

CA17 14 0078

Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement (RCA06-14001), les plans visant la construction de trois bâtiments, de trois étages avec construction hors toit, abritant cinq logements chacun, sur la propriété située aux 8410-8412, rue Saint-Dominique. Demandes de permis 3001274847, 3001274865, 3001274868.

Il est proposé par Frantz BENJAMIN

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

d'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, les plans du projet «Le Saint-Dominique», préparés par AdHoc architectes et Solna développement, joints à la présente et estampillés par la Direction du développement du territoire en date du 14 février 2017 et visant la construction de 3 bâtiments, de 3 étages avec construction hors toit, abritant 5 logements chacun, sur la propriété située aux 8410-8412, rue Saint-Dominique (demandes de permis 3001274847, 3001274865 et 3001274868) aux conditions suivantes :

- qu'au moins deux arbres soient plantés à l'arrière de chacune des propriétés pour assurer l'intimité des futurs résidents des deuxième et troisième étages puisqu'il s'agira de logements non traversants;
- que les garde-corps des escaliers en façade soit en aluminium soudé ou en acier;
- que les constructions hors toit respectent les reculs prescrits par la réglementation.

Adopté à l'unanimité.

40.17 1171010004

CA17 14 0079

Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement (RCA06-14001), les plans pour la construction d'un nouveau bâtiment de trois étages avec construction hors toit comportant 28 logements sur le terrain situé au 1453-1461, rue Villeray. Demande de permis 3001243387.

Il est proposé par Frantz BENJAMIN

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

d'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, les plans du document de présentation datés de janvier 2017, numérotés 32 à 37 et préparés par 2 architectures, estampillés par la Direction du développement du territoire en date du 28 février 2017 et visant la construction d'un nouveau bâtiment sur le terrain sis au 1453-1461 Villeray. Demande de permis 3001243387

Adopté à l'unanimité.

40.18 1176495001

Levée de la séance

À 19 h 52, la séance est levée.

70.01

Les résolutions consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Frantz BENJAMIN
Conseiller de la ville - district de Saint-Michel

Danielle LAMARRE TRIGNAC
Chef de division Relations avec les
citoyens / communications et greffe et
Secrétaire d'arrondissement

J'approuve toutes les résolutions, tous les règlements et ordres contenus au présent procès-verbal comme si je les avais signés individuellement.

Frantz BENJAMIN
Conseiller de la ville - district de Saint-Michel

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 4 avril 2017.